



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20221201-20221201_D0006-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 01 Décembre 2022

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	11
Votants	12
Pouvoirs	1

Date de convocation : 23 novembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Virginie MOREAU ; Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Mathieu GAULTIER ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON.

Absents excusés : Benoît COUTANT ; Florence DEBRUYNE ; Sébastien BOUZINARD.

Pouvoirs : Benoît COUTANT (Pouvoir à Monique GAULTIER)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Françoise WEINEL, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20221201_D0006

Objet : Demande de subvention Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) et ou Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) – Pour les travaux du pont « Les Foucaries » (Gué Perroux)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Réfection du Pont « Les Foucaries » (Gué Perroux)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Plan de financement prévisionnel

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu HT	Taux	Montant des dépenses éligibles HT
Financement de l'État (DETR et DSIL)	36 530 €	50%	73 060 €
Total subventions	36 530 €	50%	



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE

Part restant à la charge du maître d'ouvrage 36 530 €

MONTANT DES TRAVAUX HT 73 060 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL pour l'année 2023 ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	12
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **06/12/2022**

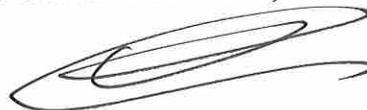
Publication par voie électronique le **06/12/2022**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Françoise WEINEL